

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chevalim-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/973ba70859140727ccef672e>

Date d'obtention : 2025-03-12 20:22:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'on ne doit pas considérer la personne ayant envoyé les photos comme une personne ayant commis un acte criminel. Elle est une victime avant tout. Sexto a pour but de préserver l'intégrité de la personne. Sexto a aussi été créé afin d'uniformiser les interventions faites dans les différents milieux scolaires ainsi que rendre la démarche d'intervention plus claire. Il est criminel de consulter les photos qui ont été partagées. Le questionnaire SEXTO est basé sur des questions où il n'y a pas de jugement sous-entendu et ne mets pas des réponses dans la bouche de la personne.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être beaucoup plus outillé dans mes futures interventions. J'ai appris différentes choses, comme les lois, les étapes à suivre, les conséquences physiques, psychologiques, sociales, familiales et économiques. Je vais être beaucoup plus alerte à ces situations dans mon milieu scolaire. Malheureusement, ces situations arrivent fréquemment et maintenant je me sens plus prêt à agir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas juger, de ne pas mettre des mots dans la bouche de l'élève, de ne pas condamner son acte, de ne pas empiéter sur la profession des autres, de suivre les étapes de la trousse SEXTO